



Rappel a la loi suite accrochage

Par **nadinere**, le **06/03/2009** à **13:38**

bonjour

ma fille a accrocher une voiture a l'arrêt, au niveau du rétro, en mai 2008 avec sa voiture de service.

elle a continué dans le flot de circulation puis est repassée devant pour mieux voir si elle avait fait des dégâts. (elle n'a rien vu et sait maintenant qu'elle aurait dû s'arrêter et descendre de son véhicule).

en finissant son travail elle a signalé l'accrochage à son employeur, en parlant de l'autre véhicule, son rétro a elle avait eu la vitre cassée.

or en septembre convocation au commissariat il y avait eu un témoin et le rétro de l'autre véhicule avait sa vitre cassée.

constat par son entreprise, sans problème, lettre du propriétaire pour retirer sa plainte.

et pourtant aujourd'hui convocation au 31 mars 2009 à la maison de la justice pour un rappel à la loi.

que risque-t-elle ?

amende ?

retrait de point ?

ma fille a toujours fait preuve de bonne foi un constat le jour même ne lui aurait rien coûté car véhicule d'entreprise. son seul tort et elle le reconnaît est de ne pas s'être arrêtée totalement !

Merci pour une réponse.